

**DÉCLARATION DU TAIPEI CHINOIS À LA SOUS-COMMISSION 2
SUR LES PROPOSITIONS CONCERNANT LE GERMON DU NORD (PA2-606A et 607A)**

(Document soumis par le Taipei chinois)

Le Taipei chinois a lu attentivement les deux propositions sur le germon du Nord et la lettre du Président de la Sous-commission 2, telles que diffusées dans la circulaire n° 7595/2020 de l'ICCAT. En effet, l'allocation du TAC entre les CPC a toujours été une question majeure qui doit être discutée en détail. Toutefois, compte tenu des circonstances exceptionnelles auxquelles nous sommes confrontés cette année en raison de la pandémie de COVID-19, une augmentation au prorata des allocations, des limites de capture pour les petits pêcheurs et de la tolérance générale pour les prises accessoires du Japon en 2021 constitueront la solution la plus pragmatique. Cette question, ainsi que d'autres telles que la consolidation des Rec. 16-06 et 17-04, pourraient être examinées plus avant lors de la réunion annuelle de 2021.

Compte tenu de ce qui précède, le Taipei chinois soutient les propositions du Président sur le germon du Nord (**PA2_606A** et **PA2_607A**).